



Agence de Développement local



Ce formulaire doit être soumis électroniquement. Il sera traité par l'administration renseignée ci-contre :



Service public de Wallonie

Économie, Emploi, Recherche
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage)
5100 Jambes

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative.

En cas de difficulté, vous pouvez consulter le site internet

<http://emploi.wallonie.be>

ou joindre une des personnes de contact.

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Site internet : <http://emploi.wallonie.be>

Personnes de contact

Mme Isabelle THOMAS, Attachée

Tél : 081 33 42 78

E-mail : isabelle.thomas@spw.wallonie.be

M. Geoffrey LECOMTE, Attaché

Tél : 081 33 43 44

E-mail : geoffrey.lecomte@spw.wallonie.be

M. Steve MARTELEUR, Assistant (paiements)

Tél : 081 33 43 59

E-mail : steve.marteleur@spw.wallonie.be

M. Aurélien JONETTE, Attaché

Tél : 081 33 43 65

E-mail : aurelien.jonette@spw.wallonie.be

Agence de Développement local Rapport d'activité

Objet

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Sur base d'un partenariat de développement local rassemblant secteur public, secteur privé et monde associatif, les agents de développement ont pour mission première d'impulser et de soutenir des projets porteurs en termes de création d'activités économiques et/ou d'emplois durables.

Une subvention annuelle peut être accordée à l'ADL par le Service public de Wallonie pour couvrir partiellement ses frais de fonctionnement et la rémunération de deux agents (un agent de niveau A et un agent de niveau B ou C). Pour obtenir cette subvention, l'ADL doit être agréée par la Région. L'agrément est d'abord accordé par une commission pour une période de trois ans, renouvelable tous les 6 ans.

L'octroi de l'agrément implique un certain nombre d'obligations :

- la forme juridique d'une ADL sera, au choix, une asbl, une régie communale autonome ou une régie communale ordinaire (uniquement pour les expériences pilotes) ;
- le respect des missions dévolues à une ADL (voir le décret à ce sujet) ;
- une participation financière de la commune ou d'autres partenaires locaux au fonctionnement de l'ADL équivalent à 30% au moins de la subvention régionale ;
- l'engagement, par la commune, d'au moins deux agents pour l'agence : un de niveau universitaire, l'autre de niveau gradué ou secondaire supérieur ;
- élaborer un plan stratégique selon les modalités ;
- la remise annuelle à l'administration d'un rapport sur les projets de l'ADL et les actions concrètes accomplies au cours de l'année. Un canevas de ce rapport est proposé ci-dessous ;
- l'inscription des agents de l'ADL dans un processus de formation continue ;
- la réalisation par l'ADL d'actions de développement local non assurées par des opérateurs existants ;
- le développement d'actions cohérentes par rapport à la politique régionale ;
- la recherche de possibilités de rationalisation des structures de fonctionnement entre les dispositifs d'actions locales ;
- la prise en compte, dans les actions entreprises par l'ADL, du principe d'égalité des chances.

Réglementation

Base légale¹ :

¹ Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

Décret wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local modifié en dernier lieu par le décret du 13 décembre 2017 et par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 janvier 2014. .

Arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 portant exécution du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local.

Table des matières

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL).	3
2. Ressources Humaines.	4
3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL.	5
4. Partenariat.	9
5. Définition des priorités.	10
6. Actions récurrentes.	36
7. Indicateurs globaux.	36
8. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL.	38
9. Formation continue des agents.	39
10. Commentaires (facultatif).	40
11. Déclaration sur l'honneur et engagements.	40
12. Protection de la vie privée et voies de recours.	41

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL)

1.1. Identification de l'ADL

Dénomination

Agence de Développement Local de Vielsalm

Forme juridique

Régie communale

autonome

ordinaire (uniquement si votre commune a bénéficié d'une subvention en tant que projet pilote d'ADL)

Numéro d'entreprise

0 5 0 1 . 8 6 1 . 8 6 5

ASBL

1.2. Adresse du siège social

Rue

Rue de l'Hôtel-de-Ville

Numéro

5

Boîte

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

E-mail

adlvielsalm@gmail.com

1.3. Adresse du siège d'exploitation

L'adresse du siège d'exploitation est-elle la même que l'adresse du siège social ?

Oui

Non

Rue

des Combattants

Numéro

5

Boîte

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

E-mail

adlvielsalm@gmail.com

2. Ressources Humaines

2.1. Agent employé n°1

M. Nom
 Mme Prénom

Niveau de l'agent
 Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut
 Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail
 Temps plein
 Temps partiel

Date d'entrée Date de sortie

Est-ce un agent communal mis à disposition?
 Oui
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?
 Oui
 Non

2.2. Agent employé n°2

M. Nom
 Mme Prénom

Niveau de l'agent
 Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut
 Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail
 Temps plein
 Temps partiel

Date d'entrée Date de sortie

Est-ce un agent communal mis à disposition?
 Oui
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?
 Oui
 Non

2.3. Agent employé n°3

M. Nom
 Mme Prénom

Niveau de l'agent
 Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut

- Statutaire
- CDD
- CDI

Régime de travail

- Temps plein
- Temps partiel

Date d'entrée

02/09/2024

Date de sortie

.. / .. /

Est-ce un agent communal mis à disposition?

- Oui
- Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?

- Oui
- Non

3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL

3.1. Instance n°1

Nom de l'instance

Comité de pilotage

Rôle de l'instance

Il a pris en charge la définition des axes de développement prioritaires lors de l'élaboration du projet et de la préparation de la demande d'agrément et du renouvellement d'agrément.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Willem	Jean-Claude	économique
2	Ledent	Philippe	économique
3	Christophe	Pierre	économique, touristique et associatif
4	Deblire	Elie	économique, social et public
5	Colson	Isabelle	social
6	Noël	Jean-Claude	social
7	Zitella	Pascal	social
8	Rouche	Anne-Françoise	culturel
9	Perilleux	Philippe	social
10	Prevost	Eliane	social
11	Rion	François	public
12	Marc	Philippe	touristique - cadre de vie - environnement
13	Lambert	Samuel	culturel
14	Heyden	Stéphanie	public

15	Rondeux	Jacques	cadre de vie- environnement
16	Counson	Michel	économique
17	Evrard	Olivier	économique
18	Bodson	Michem	économique
19	Hurdebise	Philippe	économique
20	Boulangier	Mireille	économique
21	Huet	Sébastien	économique
22	Wery	Sandra	social
23	Verrecas	Sandra	social
24	Fetten	Philippe	social
25	Dubois	Arnaud	touristique
26	Legros	Charles	culturel
27	Noel	Marie-Claude	culturel
28	Masson	Anne-Catherine	culturel
29	Jankowski	Sylvie	touristique
30	Paquay	Anne-Catherine	public
31	Willem	Thibault	public
32	Jeusette	Marc	public
33	Herman	Philippe	public
34	Lamberty	Marylène	cadre de vie et environnement
35	Vuegen	Yves	cadre de vie et environnement
36	Gathelier	Sarah	cadre de vie et environnement

3.2. Instance n°2

Nom de l'instance

Conseil d'Administration

Rôle de l'instance

Ses missions sont les suivantes :

- Approbation des objectifs annuels, des plans d'actions annuels et des comptes de l'ADL
- Nomination et révocation des membres du personnel
- Passation des contrats et marchés publics
- Passation de contrats de location
- Approbation des rapports d'activités

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Deblire	Elie	mandataire politique

2	Klein	Anne	mandataire politique
3	Willem	Thibault	mandataire politique
4	Herman	Philippe	mandataire politique
5	Heyden	Stéphanie	mandataire politique
6	Wanet	Anne	mandataire politique
7	Rondeux	Jacques	secteur forestier
8	Christophe	Pierre	commerçant et administrateur du SI
9	Lamberty	Marylène	commerçante et productrice
10	Jankowski (observatrice)	Sylvie	maison du tourisme
11	Colson (observateur)	François	indépendant
12	Vuegen (observateur)	Yves	indépendant, secteur touristique
13	Noël (observateur)	Stany	agent FRW

3.3. Instance n°3

Nom de l'instance

Bureau exécutif

Rôle de l'instance

Il est chargé de la gestion journalière, de la représentation quant à cette gestion, de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exercice du pouvoir délégué par le Conseil d'Administration.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Deblire	Elie	mandataire politique
2	Willem	Thibault	mandataire politique
3	Christophe	Pierre	commerçant et administrateur du SI
4	Jankowski (observatrice)	Sylvie	Maison du Tourisme

3.4. Instance n°4

Nom de l'instance

Collège des Commissaires

Rôle de l'instance

Il est chargé du contrôle de la situation financière et des comptes annuels de l'ADL.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Essaheli	Hanine	réviseur d'entreprise
2	Gennen	Jacques	mandataire politique
3	Gerardy	Philippe	mandataire politique

3.5. Instance n°5

Nom de l'instance

Assemblée générale

Rôle de l'instance

C'est le Conseil communal qui remplit le rôle d'Assemblée générale.
Il approuve les comptes et le plan d'entreprise une fois par an.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Deblire	Elie	mandataire politique
2	Willem	Thibault	mandataire politique
3	Klein	Anne	mandataire politique
4	Jeusette	Marc	mandataire politique
5	Gerardy	Philippe	mandataire politique
6	Collas	Marie-Françoise	mandataire politique
7	Remacle	Joseph	mandataire politique
8	Fabry	Dominique	mandataire politique
9	Drehesen	Nicolas	mandataire politique
10	Herman	Philippe	mandataire politique
11	Gennen	Jacques	mandataire politique
12	Heyden	Stéphanie	mandataire politique
13	Boulangé	André	mandataire politique

14	Derochette	Jérôme	mandataire politique
15	Maka	Sybille	mandataire politique
16	Rion	François	mandataire politique
17	Désert	Catherine	mandataire politique
18	Wanet	Anne	mandataire politique

4. Partenariat

Pour chacun des secteurs, sélectionnez les partenaires avec lesquels vous avez mené des actions dans le courant de l'année.

<p>Tourisme</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Maison du Tourisme <input type="checkbox"/> Office du Tourisme <input checked="" type="checkbox"/> Syndicat d'initiatives <input type="checkbox"/> GAL <input type="checkbox"/> Parc naturel <input type="checkbox"/> Contrat rivière <input checked="" type="checkbox"/> CGT <input type="checkbox"/> Province <input type="checkbox"/> SPW <input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez <input style="width: 100%;" type="text" value="radio locale (Pep's radio)"/></p>	<p>Emploi</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Maison de l'emploi <input checked="" type="checkbox"/> MIRE <input type="checkbox"/> CISP <input type="checkbox"/> OISP <input checked="" type="checkbox"/> FOREM <input checked="" type="checkbox"/> Instances de bassin (IBFE) <input checked="" type="checkbox"/> CPAS <input type="checkbox"/> ALE <input checked="" type="checkbox"/> PCS <input type="checkbox"/> Province <input type="checkbox"/> SPW <input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez <input style="width: 100%;" type="text" value="enseignement de promotion sociale"/></p>
<p>Création d'activité</p> <p><input type="checkbox"/> Sowalfin <input checked="" type="checkbox"/> Association de commerçants <input type="checkbox"/> Groupement d'entreprises <input checked="" type="checkbox"/> SAACE <input checked="" type="checkbox"/> Chambre de commerce <input checked="" type="checkbox"/> UCM <input type="checkbox"/> Guichet <input type="checkbox"/> Province <input checked="" type="checkbox"/> SPW <input type="checkbox"/> Intercommunales de développement <input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez <input style="width: 100%;" type="text" value="enseignement de promotion sociale"/></p>	<p>Agriculture/Transition</p> <p><input type="checkbox"/> GAL <input type="checkbox"/> Parc naturel <input type="checkbox"/> FRW <input checked="" type="checkbox"/> SPW <input checked="" type="checkbox"/> CLDR <input type="checkbox"/> Province <input type="checkbox"/> Autres</p>
ADL (hors inter ADL)	
<p>Nom <input dans"="" style="width: 100%;" terroir="" type="text" value="ADLs de la Province de Luxembourg pour le salon "/></p>	

5. Définition des priorités

5.1. Quelles sont les priorités retenues par ces acteurs locaux ?

Listez ci-dessous les différentes **priorités** retenues par les **acteurs locaux**.
Vous devrez ensuite décliner chacune de ces priorités en objectifs et actions.

N°	Intitulé
1	Stimuler et soutenir le commerce local
2	Soutenir les entreprises et favoriser la création d'activités et d'emplois
3	Soutenir et développer le potentiel touristique du territoire
4	Valoriser les produits locaux, équitables et les ressources forestières de la commune

Vous devez joindre en annexe le tableau récapitulatif reprenant vos différents objectifs et actions ainsi que leur statut en sortant de ce formulaire.

5.2. Fixation des objectifs et des actions

5.2.1. Priorité 1

1 Stimuler et soutenir le commerce local

5.2.1.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Développer et soutenir la visibilité des commerces locaux tout au long de la période d'agrément	Terminé
2	Soutenir l'organisation d'au moins trois actions de valorisation des commerces par an	Terminé
3	D'ici 2022, dynamiser le centre de Vielsalm via le renforcement des opérations et structures existantes	Terminé
4	Développer les compétences des commerçants par des formations ciblées organisées annuellement	Terminé
5	D'ici 2022, augmenter le nombre de commerçants impliqués dans l'association de commerçants et dans les actions commerçantes	Terminé

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 1 - Accompagner les commerces sur internet et sur les applications mobiles via la fiche "google my business" et l'encodage sur différentes plateformes	1	Terminée
2	Action 7 - Promouvoir la prime à la réhabilitation de cellules vides et encadrer les demandeurs	3	Terminée
3	Action 8 - organiser des formations dans le domaine digital	4	Terminée

5.2.1.1.1. Action n°1 - Action 1 - Accompagner les commerces sur internet et sur les applications mobiles via la fiche "google my business" et l'encodage sur différentes plateformes

Description du projet

A l'heure actuelle, il est important d'être visible sur internet pour attirer des nouveaux clients. Il ne s'agit plus de continuer comme dans le passé à faire de la pub exclusivement dans la presse locale. Si les commerçants de Vielsalm l'ont bien compris, très peu sont à l'aise avec cette pratique. En effet, de nombreux commerçants salmiens sont relativement âgés et en fin de carrière. Ils ne connaissent pas encore bien les nouvelles formes de promotion. Quant aux plus jeunes, ils ont souvent peu de temps pour se consacrer à la promotion et à la visibilité de leur commerce. L'ADL souhaite les accompagner dans leurs démarches en proposant de séances d'encodage ou de formations pour démystifier les applications mobiles. Cette initiative répond à un besoin exprimé par nos commerçants qui se sentent souvent seuls face à ces nouvelles pratiques. L'objectif est de pérenniser et soutenir le tissu commercial existant ainsi que l'aider à développer son attractivité. Avec une meilleure visibilité, ils pourront attirer de nouveaux clients.

Partenaires de l'action

commerçants
formateurs (ifapme)

Indicateurs

Nombre de commerces contactés : une centaine
Nombre de commerces rencontrés : 22 commerces se sont inscrits aux sessions de formation avec l'ifapme et 4 commerces ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé de l'ADL
nombres de fiches « google my business » complétées : nous n'avons pas cette information car nous ne savons pas quels commerces ont mis la formation reçue en application.

Résultat atteint

Durant l'année 2024, notre ADL a organisé plusieurs formations en collaboration avec l'IFAPME (formations décentralisées), sur google my business mais aussi sur facebook, instagram, canva et la réalisation de vidéos. Les commerçants qui ont suivi ces formations ont exprimé beaucoup de satisfaction quant aux apprentissages réalisés. Les commerçants qui rencontraient le plus de difficultés ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé de la part de l'ADL.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Malheureusement, l'IFAPME nous a dit ne plus avoir la possibilité de décentraliser leurs formations. Nous avons donc dû interrompre les formations proposées aux commerçants, alors que nous avons encore des demandes. Nous étudions la possibilité de proposer dans un futur proche des formations à un coût raisonnable.

5.2.1.1.2. Action n°2 - Action 7 - Promouvoir la prime à la réhabilitation de cellules vides et encadrer les demandeurs

Description du projet

Comme beaucoup de petites villes ou de gros villages, Vielsalm compte un certain nombre de cellules vides. Pour pallier à ce problème et encourager la création de nouveaux commerces, le Conseil communal a décidé d'offrir une prime à la réhabilitation de 3.500 € (selon des conditions) aux nouveaux commerçants qui souhaiteraient développer une activité dans une cellule vide. Une partie de cette prime (700 €) est prise en charge par la Province de Luxembourg.
Vielsalm a également été retenue parmi les communes dans lesquelles les porteurs de projets peuvent bénéficier de la prime "Objectif Proximité" de la Wallonie.
L'ADL s'est chargée de faire connaître ces primes aux porteurs de projets et de les informer sur les conditions à remplir. Elle les a renseignés et les a aidés également à constituer le dossier à déposer auprès de la Commune/de l'UCM.

Partenaires de l'action

La Commune : via son service communication, elle relaie également l'information. Elle fait le suivi pour le versement des primes une fois qu'elles ont été accordées par le Collège communal.
La Province de Luxembourg : participe à ces primes (à hauteur de 700 €)
Les SAACE, l'UCM, la CCILB : accompagnent et encadrent les porteurs de projets / sont membres du jury objectif proximité
l'UCM assure le suivi des dossiers objectif proximité pour la Wallonie

Indicateurs

Type et nombre de communications à propos de la prime : l'ADL informe directement les porteurs de projet et nouveaux commerçants de la possibilité de demander cette prime. L'ADL informe environ 20 personnes par an.
Nombre de personnes intéressées par la prime en 2024 : 6
Nombre de demandes : 3
Nombre de dossiers rentrés : 3 (2 primes communales / 1 prime régionale)
Nombres de primes accordées / an : 3 en 2024

Résultat atteint

En 2024, 3 commerces ont rentré une demande de prime (2 primes communales et 1 prime régionale).

Certains commerces étaient intéressés mais n'ont pas rentré de dossier car ils ne respectaient pas les conditions d'octroi (la raison la plus fréquente : le porteur de projet n'était pas accompagné par une structure d'aide ou ne pouvait pas attester d'une expérience d'au moins 5 ans en tant qu'indépendant).

Obstacles rencontrés (facultatif)

Certains porteurs de projet ne pouvant pas attester d'une expérience en tant qu'indépendant ne souhaitent pas se faire accompagner par une structure d'aide à l'auto-création d'emploi, ce qui est pourtant une des conditions d'octroi de la prime.

5.2.1.1.3. Action n°3 - Action 8 - organiser des formations dans le domaine digital

Description du projet

Les commerçants se rendent compte qu'il faut aujourd'hui passer par une certaine digitalisation afin d'espérer assurer l'avenir de leur commerce. Beaucoup prennent l'initiative de s'autoformer mais se retrouvent confrontés à des difficultés qui les empêchent d'évoluer comme ils le souhaiteraient. D'autres ont besoin de l'impulsion nécessaire pour tenter l'expérience. L'ADL a organisé durant toute l'année 2024 des formations aux outils digitaux en collaboration avec l'ifapme (formations décentralisées).

Partenaires de l'action

formatrice professionnelle
IFAPME
EPN

Indicateurs

Nombre de formations organisées en 2024 : 6 x 4h
Nombre de partenaires : 3
Nombre de participants formation : 22

Résultat atteint

Plusieurs formations digitales ont été organisées en collaboration avec l'IFAPME et ont rencontré un franc succès auprès de nos commerçants. Des formations supplémentaires étaient planifiées en novembre 2024 (et devaient être poursuivies en 2025) mais l'IFAPME n'a pas pu poursuivre la collaboration mise en place.

Obstacles rencontrés (facultatif)

L'arrêt de la collaboration avec l'IFAPME.

5.2.1.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Pour 2023, promouvoir le commerce de proximité	En cours
2	Aménager le centre de Vielsalm afin qu'il soit plus attractif à partir de 2024	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action13 - Réunir et soutenir les commerçants et les artisans de la commune pour construire avec eux une "fête du commerce de proximité"	1	En cours

2	Action 19 - Mener une réflexion sur des aménagements urbains qui permettraient de "combler" les zones creuses	2	En cours
---	---	---	----------

5.2.1.2.1. Action n°1 - Action13 - Réunir et soutenir les commerçants et les artisans de la commune pour construire avec eux une "fête du commerce de proximité"

Description du projet

Dans le contexte actuel, il est important de sensibiliser les consommateurs à l'impact de leurs choix et à l'importance de consommer local ; de créer des actions qui donnent de la visibilité aux commerces locaux. Il s'agit d'attirer l'attention des consommateurs sur l'importance et les avantages du commerce de proximité. Ceci sera fait grâce à la mise en place d'une action commune, qui pourra devenir récurrente au même titre que la braderie ou le weekend du client. L'ADL réunira les commerçants et les épaulera dans la création et la mise en place de cette nouvelle action.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils participeront activement aux réunions et s'investiront dans les différents choix à faire. Ils seront actifs dans la mise en place de la nouvelle action.

La Commune : via son service communication, elle relaiera l'information ; via son service technique, elle apportera un soutien logistique

Les associations qui promeuvent le commerce local seront sollicitées pour participer à l'actions ; ainsi que des associations de jeunes et de village, souvent sensibles à la question des circuits courts

Partenaire privé : un partenaire privé sera sollicité pour proposer une animation attractive à Vielsalm.

La presse locale, la radio locale relayeront l'information et feront la promotion de cette nouvelle action

Indicateurs

Nombre de partenaires et types de partenariats : 2. la Commune (logistique), Pep's radio (visibilité + concours)

nombre de commerces et indépendants contactés : environ 130

nombre d'artisans contactés : 10

réunion organisée : oui

nombre de participants : 30 participants à l'action en 2024

émergence d'un nouveau projet : oui

Résultat atteint

En 2024, une nouvelle formule a été lancée pour la Braderie : Vielsalm en Fête a accueilli les spectacles de la Caravane des Artistes dans le centre de Vielsalm. En parallèle, des bars, de la petite restauration, un concours, dans stands de commerçants venant d'autres villages étaient proposés.

Cette dynamique a plu autant aux visiteurs qu'aux commerçants qui, selon leurs propres mots, ont vu "revivre la braderie".

La formule peut cependant encore être améliorée. L'ADL et la Commune y travaille, toujours en collaboration avec la Caravane des Artistes, pour proposer en 2025 une version encore plus aboutie.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.2. Action n°2 - Action 19 - Mener une réflexion sur des aménagements urbains qui permettraient de "combler" les zones creuses

Description du projet

En 2017, l'UCM a réalisé à Vielsalm une étude sur la dynamique commerciale. Parmi les points faibles mis en évidence par cette étude, le morcellement du linéaire urbain et l'existence de « dents creuses » semblent avoir un impact négatif sur l'attractivité de Vielsalm. En effet, la zone commerciale de Vielsalm est très étendue et inclut des portions de rues sans boutique ou autre centre d'intérêt pour les visiteurs d'un jour qui souhaitent s'adonner au shopping. Pour remédier à ce problème, une des pistes proposées par l'UCM était de réfléchir à des aménagements urbains susceptibles de « gommer » ces espaces peu attractifs, comme par exemple des bancs, des aires de jeux... L'idée est donc de rassembler des acteurs et experts pour mener une réflexion sur les aménagements les plus pertinents et de faire des propositions susceptibles d'augmenter l'attractivité du centre de Vielsalm.

Partenaires de l'action

Des représentants des commerçants, de l'UCM, des services urbanisme et travaux de la Commune... participeront aux réunions.
Des structures partenaires disposant d'une expertise dans l'aménagement des centres-villes peuvent s'associer à la réflexion : idelux, up city...
La CLDR pourra être également associée à la réflexion.
D'autres Communes ou Villes échangeront avec l'ADL de Vielsalm leurs bonnes pratiques.
Pour des projets spécifiques (voir ci-dessous Coeur de Village), un bureau d'architecte sera associé.

Indicateurs

Nombre de réunions : 3 réunions et 2 ateliers pour le Plan Qualité Tourisme ; 2 réunions pour Coeur de Village
nombre de participants : 10 à 20 par réunion
nombre de partenaires et nombre d'experts : on peut estimer qu'il y avait environ 25 structures ou individus partenaires différents au cours de réunions (PQT)
types de partenariats : représentants communaux, Maison du Tourisme, SI, CGT, Idelux, plusieurs opérateurs touristiques, des commerçants, des indépendants, quelques citoyens (riverains du lac...)
nombre de propositions d'aménagement : 4 fiches-actions et 4 fiches projets ont été proposées. Parmi celles-ci, 7 fiches présentent des projets d'aménagement, dans le cadre du PQT. Pour le projet Coeur de Village, 1 projet d'aménagement a été proposé.

Résultat atteint

En 2021, la Commune a mandaté UP City et AGORA afin de réaliser un plan Qualité Tourisme.
Suite à des ateliers participatifs, un diagnostic a été proposé, avec plusieurs fiches-actions. Celles-ci concernent à la fois des idées d'actions à mettre en place pour attirer les touristes, et des idées d'aménagements à réaliser dans le centre de Vielsalm.
En 2022, la Commune a répondu à l'appel à projets "Coeur de Village" afin de couvrir une place dans un quartier ayant besoin d'être redynamisé. L'ADL a été associée à la réflexion et a agi comme intermédiaire avec les producteurs locaux, usagers de la place lors des marchés.
2023 : le projet est validé
2024 : début des travaux pour le projet "coeur de village". les travaux se poursuivent en 2025.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Développer des outils "smart city" d'ici 2027	En cours
2	D'ici 2027, augmenter le nombre de produits achetés par les touristes dans les commerces locaux	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 21 - Mettre en place une carte de fidélité commune sur smartphone : évaluation de l'intérêt et accompagnement du développement de l'outil.	1	En cours

5.2.1.3.1. Action n°1 - Action 21 - Mettre en place une carte de fidélité commune sur smartphone : évaluation de l'intérêt et accompagnement du développement de l'outil.

Description du projet

D'une tendance générale, les clients acceptent de moins en moins les cartes de fidélité physiques des commerçants (trop de place dans le portefeuille, perte...). En parallèle, de plus en plus de commerçants proposent la carte de fidélité électronique. Il serait donc intéressant de développer une carte commune à tous les commerces de la commune de Vielsalm. Cette unique carte faciliterait les achats des clients car ils n'auraient plus que celle-là à présenter dans les commerces salmiens. Elle les encouragerait aussi à faire leurs achats dans les commerces locaux. Cette carte unique serait sans doute un avantage pour les commerçants qui profiteraient de la mutualisation des éventuels coûts engendrés.

Partenaires de l'action

Service communication de la commune
Développeurs de l'application mobile "Letsgocity "
Commerçants et indépendants

Indicateurs

Nombre de commerçants interrogés : 10
Nombre de commerçants intéressés: 3
Type et nombre de partenaires: 2 - commerçants, développeur
Outils mis en place oui / non : non
Nombre de commerces associés: 0

Résultat atteint

Lors d'une réunion commerçants l'intérêt avait été sondé, il n'était pas élevé car la plupart de nos commerçants ont déjà développé un système de carte de fidélité électronique via différentes plateformes et ne souhaitent pas multiplier les solutions. Le projet est donc en suspens actuellement.
Parallèlement, des renseignements ont été pris auprès des développeurs de l'application mobile afin d'étudier la possibilité d'intégrer ce système de fidélité à l'application "Vielsalm en poche". Aucune proposition satisfaisante n'a été faite jusqu'à présent.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Le coût et la difficulté de la mise en place de cet outil via l'application en place. Le recours des commerçants à des outils divers et le peu d'intérêt pour eux de changer d'outil.

5.2.2. Priorité 2

2 Soutenir les entreprises et favoriser la création d'activités et d'emplois

5.2.2.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Renforcer la visibilité des PME locales tout au long de la période d'agrément	Terminé
2	Tout au long de l'année, informer et orienter les porteurs de projets et nouveaux indépendants	En cours
3	Favoriser la mise en relation des entreprises et des demandeurs d'emploi du territoire tout au long de la période d'agrément	Terminé

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 30 : Participer à l'organisation d'une journée d'information destinée aux élèves de dernière année de gestion ou de filières qualifiantes, sur les démarches et les aides pour devenir indépendant	2	En cours
2	Action 34 : Participer aux réunions des plateformes liées à l'emploi et collaborer à l'organisation de leurs évènements	3	Terminée

5.2.2.1.1. Action n°1 - Action 30 : Participer à l'organisation d'une journée d'information destinée aux élèves de dernière année de gestion ou de filières qualifiantes, sur les démarches et les aides pour devenir indépendant

Description du projet

Vielsalm dispose de 3 écoles secondaires et de deux écoles de promotion sociale. Le réseau officiel propose en outre une importante offre qualifiante. Chaque année, plusieurs élèves terminent leur cycle de formation et sont susceptibles de se lancer comme indépendants.
Avec cette action, nous proposons d'informer ces jeunes, avec l'aide de nos partenaires, sur les démarches à réaliser afin de créer une entreprise et de les sensibiliser à l'existence d'aides et de structures d'accompagnement. En collaboration avec les professeurs concernés, l'Adl réunira plusieurs de ses partenaires qui informeront les élèves sur les possibilités qui s'offrent à eux et sur les démarches à réaliser.

Partenaires de l'action

Les partenaires (SAACE, banques, UCM, service Urbanisme de la Commune...) prépareront la journée de rencontre et informeront les élèves
Les professeurs prépareront ces rencontres avec les élèves et les encadreront durant la journée
Les élèves participeront

Indicateurs

Salon organisé : non
L'information des élèves a été faite sous une autre forme.
Le salon reste cependant une idée à développer dans un futur proche.

Résultat atteint

Depuis quelques années, l'ADL est membre du jury d'épreuve intégrée des élèves de 7ème gestion de petite et moyenne entreprise. Les élèves doivent dans ce cadre présenter un projet d'entreprise.
La participation de l'ADL à cet examen permet de challenger les élèves sur leur projet et de leur apporter les premières informations sur les démarches et aides liées à la création d'activité.
De plus, cette participation a permis à l'ADL de développer de bonnes relations avec les professeurs et de leur fournir toute une série d'informations sur la création d'activités et les accompagnements existants afin qu'ils puissent sensibiliser leurs élèves.
L'organisation d'un évènement de plus grande envergure est toujours en réflexion.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.1.2. Action n°2 - Action 34 : Participer aux réunions des plateformes liées à l'emploi et collaborer à l'organisation de leurs évènements

Description du projet

L'ADL participe de manière régulière aux réunions de la plateforme de l'insertion socio-professionnelle, coordonnée par l'Instance Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi, et à la plateforme « création d'activités », coordonnée par le FOREM.
Ces plateformes permettent non seulement d'échanger de l'information avec les partenaires, mais également de mettre sur pied des projets et évènements communs. Par exemple, la plateforme « création d'activités » a organisé à plusieurs reprises des soirées de réseautage pour les porteurs de projets de la province de Luxembourg, ou encore des soirées d'information thématiques (transmission d'entreprises, nouveaux modes de travail, etc.).
Il semble important que l'ADL continue à s'insérer activement dans ces réseaux et participe à leurs actions à destination des porteurs de projets, entreprises, travailleurs et demandeurs d'emploi du territoire.

Partenaires de l'action

Instance Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi et FOREM : coordination des plateformes
Partenaires : participation aux réunions et échange d'information + rôle à définir en fonction des actions et évènements organisés.

Indicateurs

Participation aux réunions : oui
nombre de réunions : 3 réunions de l'IBEFE par an

types de partenariats : principalement avec la mason de l'Emploi, la Commune via son PCS et le CPAS

nombre de partenaires : 3

nombre d'évènements coordonnés par la plateforme : 1 (salon de l'emploi)

nombre d'évènements auxquels l'ADL collabore : 2 évènements et 1 action (salon de l'emploi, jobday étudiants ; action mobijob)

Résultat atteint

La participation de l'ADL à la plateforme IBEFE a permis de mettre sur pied de belles collaborations et différents projets :

- le projet MOBIJOB, qui a pour objectif de lever les freins liés à la mobilité pour permettre une meilleure insertion professionnelle
- un salon de l'emploi décentralisé, organisé tous les deux ans à Vielsalm
- un jobday étudiant organisé chaque année

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	A partir de 2023, développer le réseau des PME locales	En cours
2	D'ici 2024, soutenir le secteur de la maçonnerie en pierre sèche	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 36 : Créer un nouvel évènement de réseautage pour les entreprises	1	Terminée

5.2.2.2.1. Action n°1 - Action 36 : Créer un nouvel évènement de réseautage pour les entreprises

Description du projet

A Vielsalm, il existe peu d'évènements permettant aux entreprises de créer et de développer leur réseau. L'ADL souhaite donc aider celles-ci à créer ce type d'évènements. Il s'agira d'abord de réunir ou rencontrer les entreprises afin de les sonder et de déterminer quel type d'évènements est le plus approprié. Ensuite, l'ADL apportera son aide aux entreprises pour mettre cet évènement sur pied.

Partenaires de l'action

Les entreprises devront prendre une part active à la préparation de l'évènement. D'autres partenaires pourront être sollicités en fonction des besoins (chambre de commerce, UCM...)

Indicateurs

Evènement organisé : oui

nombre d'entreprises invitées : de 20 à 120 selon les évènements mis en place

nombre de participants : de 15 à 25

Résultat atteint

Régulièrement, l'ADL a proposé aux commerçants de profiter des temps forts de leurs actions pour inclure des moments de réseautage : plusieurs formules ont été testées : organisation d'un petit-déjeuner lors d'une réunion des commerçants ou encore organisation d'un drink lors d'une remise des prix dans le cadre d'un concours organisé par les commerçants. Les réunions de travail sont également généralement suivies par un drink convivial qui permet aux commerçants d'échanger de manière moins formelle. Ces moments sont généralement appréciés par les commerçants.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Il est difficile de trouver un moment qui convient à tous les indépendants et commerçants : les plus jeunes ont du mal à se libérer tôt le matin, car ils s'occupent de leurs enfants ; le secteur horeca n'est pas libre en soirée ; beaucoup de commerçants profitent de leur jour de fermeture pour rencontrer leurs représentants... L'ADL est toujours à la recherche d'une formule qui pourrait convenir à un maximum de personnes.

5.2.2.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2027, développer de nouveaux espaces dédiés à l'emploi	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 43: Participer à la création d'un co-working	1	En cours

5.2.2.3.1. Action n°1 - Action 43: Participer à la création d'un co-working

Description du projet

Parmi les nouveaux modes de travail actuellement en développement, le co-working est en plein essor. Afin d'évaluer la pertinence de l'implantation d'un espace de co-working à Vielsalm et de définir les contours d'un tel projet, dans un premier temps, l'ADL réunira et coordonnera un groupe de travail sur cette thématique. En fonction des conclusions tirées par ce groupe, l'ADL participera à la mise en place de cet espace de co-working, soit en impulsant le projet, soit en soutenant un projet porté par un partenaire.

Partenaires de l'action

Commune, partenaires privés, indépendants du territoire.

Indicateurs

Nombre et type de partenaires : 2 - Commune et un opérateur privé (radio locale)
 nombre de réunions : 1
 espace co-working créé : non
 nombre d'utilisateurs de l'espace /

Résultat atteint

Des échanges informels et une réunion ont eu lieu avec un partenaire privé (radio locale) qui proposait de participer au développement d'un espace de co-working à Vielsalm. Le retour d'expériences d'autres communes ayant créé un coworking n'étant pas positif et la demande sur notre commune semblant assez faible, la création d'un co-working en tant que tel n'est plus au coeur des préoccupations communales.

L'opportunité et la demande guideront un éventuel projet d'espace partagé pour les porteurs de projets ou travailleurs dans un futur proche.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3. Priorité 3

3 Soutenir et développer le potentiel touristique du territoire

5.2.3.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2022, rassembler les acteurs touristiques par une séance d'information et une rencontre de réseautage	A entamer
2	D'ici 2022, améliorer l'accueil des touristes non-francophones pour les commerçants et opérateurs touristiques	Terminé

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 47 : Coordonner la mise en place d'une aide à l'horeca pour la traduction des menus	2	Terminée

5.2.3.1.1. Action n°1 - Action 47 : Coordonner la mise en place d'une aide à l'horeca pour la traduction des menus

Description du projet

Notre commune est parmi celles dénombrant le plus de nuitées touristiques en Wallonie. Nous remarquons toutefois que dans certains établissements HORECA certaines cartes ne sont soit pas traduites soit traduites sommairement ou incorrectement. Les restaurateurs n'ont pour la plupart pas les compétences pour réaliser une bonne traduction et sont parfois à court de ressources pour faire réaliser la traduction. Les cartes étant régulièrement modifiées, cela complexifie encore les choses.

Partenaires de l'action

Maison du Tourisme
Etablissements HORECA
structures d'enseignement

Indicateurs

Aide mise en place : non
type et nombre de partenaires: horeca + MT : 2
Nombre d'établissements sensibilisés: 3
Nombre d'établissement recourant à l'aide: 0
Nombre de réunions organisées : 2

Résultat atteint

Nous avons évoqué la possibilité d'aides à la traduction des cartes auprès de plusieurs restaurateurs, les avis étaient mitigés principalement à cause des modifications constantes à apporter.

La crainte des restaurateurs était d'avoir un travail qui ne soit pas constant et donc des cartes pas mises à jour assez régulièrement.

Nous avons consulté la Maison du Tourisme qui confirme qu'en effet il y a un réel attrait pour les touristes.

Les suggestions actuelles sont de proposer aux établissements HORECA de fonctionner avec des applications en ligne qui ont ces dernières années connu une très grande amélioration qualitative.

Des cours d'anglais et de neerlandais spécifiques à l'accueil des touristes ont également été mis en place avec une école de promotion sociale afin de permettre aux commerçants et acteurs touristiques de s'autonomiser.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Les modifications constantes à apporter aux cartes sont le principal frein. Il semble plus judicieux de permettre aux commerçants de se former et/ou de leur proposer des outils de traduction faciles à utiliser (IA).

5.2.3.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Pour 2025, valoriser les ressources touristiques via des applications et outils numériques	En cours
2	réhabiliter et valoriser le patrimoine local relatif à la pierre et à l'eau d'ici 2025	En cours
3	D'ici 2025, créer au moins une nouvelle liaison cyclable de Vielsalm vers une commune voisine	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 52 - coordonner un groupe de travail sur la valorisation du lac	2	Terminée
2	Action 48 : Coordonner un groupe de travail sur l'identification et la valorisation de points d'intérêt grâce à des outils numériques.	3	En cours
3	Action 53 - coordonner les groupes de travail sur la création de liaisons cyclables	3	Terminée

5.2.3.2.1. Action n°1 - Action 52 - coordonner un groupe de travail sur la valorisation du lac

Description du projet

Vielsalm a la chance de posséder un lac artificiel qui offre une promenade de 2,5km. On peut y pêcher (une plateforme pour PMR a même été créée avec l'aide de l'ADL). Certaines activités sont organisées autour du lac (par exemple la Journée du Lac) ou sur le ponton (par exemple les Musicales Salmiennes). Néanmoins, tout le potentiel de ce lac n'est pas encore exploité. D'autres événements ou d'autres aménagements pourraient voir le jour afin de valoriser au mieux cet atout touristique.

Partenaires de l'action

La Maison du Tourisme et le Syndicat d'Initiative : participeront activement au groupe de travail, prendront part aux prises de décision. Feront la promotion des nouveaux aménagements/nouvelles activités une fois mis en place.
Des acteurs touristiques seront également associés à la réflexion.
Idelux, l'intercommunale qui gère le lac et ses abords, participera également à la prise de décision concernant les propositions.
La Commune : via le service technique, apportera une aide logistique pour réaliser certains des aménagements proposés, via son service communication, contribuera à la promotion.
Des intervenants extérieurs (UP City, AGORA...) peuvent être associés à la réflexion

Indicateurs

nombre de partenaires et nombre d'experts : on peut estimer qu'il y avait environ 25 structures ou individus partenaires différents au cours de réunions
types de partenariats : représentants communaux, Maison du Tourisme, SI, CGT, Idelux, plusieurs opérateurs touristiques, des commerçants, des indépendants, quelques citoyens (riverains du lac...)
Nombre de réunions : 3 réunions et 2 ateliers
nombre de propositions de valorisation : 4 fiches-actions et 4 fiches projets ont été proposées. Parmi celles-ci, 2 fiches concernent spécifiquement des aménagements de valorisation autour du lac.

Résultat atteint

Une réflexion a été menée dans le cadre du Plan Qualité Tourisme, portant sur les atouts du centre de Vielsalm et par conséquent sur son lac. Ce n'est donc pas l'ADL qui a coordonné les groupes de travail, mais UP City et AGORA, qui étaient mandatés par la Commune pour cela. L'ADL a été un des membres actifs du groupe de travail.
Dans le cadre de cette réflexion, l'orientation à donner au développement et aux aménagements du lac a longuement été discutée.
Plusieurs projets de valorisation du lac ont ainsi été proposés dans les fiches actions et projets qui concluaient la réflexion (signalisation adéquate, création d'une passerelle, etc.). Ces aménagements n'ont pas encore été réalisés.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.2.2. Action n°2 - Action 48 : Coordonner un groupe de travail sur l'identification et la valorisation de points d'intérêt grâce à des outils numériques.

Description du projet

Comme déjà évoqué, Vielsalm est une commune très touristique. On peut y retrouver de nombreux points d'intérêts liées au patrimoine naturel ou au bâti. Certains sont déjà valorisés, mais Vielsalm souhaiterait moderniser les supports et utiliser ainsi des outils numériques, plus dans l'air du temps. Ce projet contribuerait à augmenter l'attractivité touristique de Vielsalm.
De plus, certains points d'intérêts pourraient être associés à l'artisanat ou aux producteurs locaux (par exemple marchés du terroir...) et ainsi permettre davantage de retombées du tourisme pour certains indépendants.

Partenaires de l'action

Maison du Tourisme
Syndicat d'Initiative
Commerçants, artisans
Développeur d'applications

Indicateurs

Type et nombre de partenaires : 4 - Commune, développeur de "Vielsalm en Poche", MT, SI.
Nombre de réunions : 2
Nombre de propositions : 1

Résultat atteint

Dans un premier temps, il a été décidé de tenter d'intégrer les points d'intérêt touristiques importants dans l'application Vielsalm en poche.
Le jeu TOTEMUS s'étant déjà implanté sur notre commune, une autre idée était de pouvoir rendre les commerces plus visibles lors du jeu et d'éventuellement trouver un type de partenariat. Cela devrait se discuter en 2025.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.2.3. Action n°3 - Action 53 - coordonner les groupes de travail sur la création de liaisons cyclables

Description du projet

Depuis 2013, Vielsalm possède un parcours pré-Ravel qui relie les communes de Saint-Vith et d'Amblève, et qui permet de rejoindre la Vennbahn. L'ADL, la Commune de Vielsalm, les Communes voisines, le SPW et la Maison du Tourisme ont mené ce projet qui répondait réellement à une demande des touristes et des habitants de la région. La Commune aimerait développer davantage de pistes cyclables pour rejoindre les communes voisines de Trois-Ponts et Lierneux notamment. En effet, depuis le décret wallon de 2016, la Maison du Tourisme de La Haute Ardenne, dont le siège principal se trouve à Vielsalm, réunit les communes de Vielsalm, Lierneux, Gouvy et Trois-Ponts. Ce projet est l'occasion de collaborer ensemble pour offrir aux touristes et aux habitants des km de voies lentes sécurisées et agréables à emprunter. Il permettra également de créer des boucles cyclables, fort appréciées par les touristes et d'attirer un nouveau public, les cyclotouristes.

Partenaires de l'action

La Commune : porte le projet. Son service technique se charge de certains travaux. Les communes voisines participeront aux réunions et réaliseront des démarches pour créer des parcours cyclables sur leurs territoires
Le SPW : participera aux réunions et prendra en charge une partie des travaux
L'ASBL « Les Chemins du Rail » : étudiera les tracés envisageables, fera des propositions et assurera un suivi du tracé choisi
La Maison du Tourisme et le Syndicat d'Initiative : participeront à certaines réunions et assureront la promotion des parcours cyclables

Indicateurs

Nombre de réunions organisées en 2024 : 0
nombre de participants aux réunions : /
types de partenariats et nombre de partenaires : 5 - Les Communes de Vielsalm, Lierneux et Trois-Ponts, le SPW, les Chemins du Rail.
suivi fait : oui, principalement par un échevin.
création de nouveaux parcours : oui, une grande partie des travaux ont été réalisés. Certaines portions des tracés doivent encore être asphaltées.

Résultat atteint

Différents projets ont été lancés avec les communes voisines depuis 2020. L'ADL a activement participé aux échanges et réflexions sur les liaisons cyclables.

De nombreuses liaisons cyclables ont depuis ors été réalisées : Vers Lierneux, vers la Baraque de Fraiture (extrémité ouest de la Commune), vers la Commune de saint Vith. La liaison vers Trois-Ponts sera bientôt terminée. Ces nouvelles liaisons, complétées par le réseau de points noeuds, permettent maintenant des parcours longs et variés sur la Commune et vers les communes voisines.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2027, valoriser et redynamiser le site de la Baraque de Fraiture	En cours
2	D'ici 2027, valoriser et redynamiser le site de l'Arboretum	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 56 - Renforcer la visibilité du site de la Baraque de Fraiture et des activités proposées	1	Terminée
2	Action 55 - Participer au groupe de travail pour soutenir les activités développées par la Station (Baraque de Fraiture)	1	En cours
3	Action 58 - mettre sur pied un groupe de réflexion pour proposer une valorisation touristique et didactique de l'arboretum et du "jardin sauvage"	2	En cours

5.2.3.3.1. Action n°1 - Action 56 - Renforcer la visibilité du site de la Baraque de Fraiture et des activités proposées

Description du projet

Le site de la Baraque de Fraiture s'est longtemps consacré presque essentiellement aux pistes de ski très prisées pendant l'hiver par les touristes. Ces dernières années, ce site touristique s'est développé et propose d'autres activités sportives d'extérieur (randonnée, piste de BMX, stages...). Des prestataires externes y ont aussi développé des activités telles que de l'acrobranche. Malgré toutes ces nouvelles possibilités, le site est encore méconnu et manque de visibilité. L'ADL souhaiterait aider à mieux valoriser le site de la Baraque de Fraiture et lui donner davantage de visibilité. Elle accompagnera donc les gestionnaires dans leur campagne promotionnelle. L'ADL se fera notamment le relai des activités.

Partenaires de l'action

Les exploitants du site, l' adeps, les prestataires externes, la Maison du Tourisme, le SI.

Indicateurs

Types de supports de communication et nombre de supports de communication : partage de publications de "la station" sur les réseaux sociaux ; flyers et affiches pour un événement organisé sur place.

types de partenariats et nombre de partenaires : les exploitants du site, un prestataire externe, la Maison du Tourisme.

Résultat atteint

Depuis 2022 la gérance du site la Station a été reprise.

La nouvelle gérante souhaitait développer de nouvelles activités dans le but de valoriser le site en dehors de la période hivernale, comme le renforcement des itinéraires balisés, le développement d'activités telles que le devalkart...

Plusieurs rencontres entre l'ADL, la gérante et un partenaire privé, ont eu lieu en 2023 et 2024.

Les publications facebook du site de la Station sont partagées de manière régulière sur la page de l'ADL.

Un marché de producteurs a été organisé sur le site en 2024 afin d'augmenter la visibilité des nouvelles activités pour les habitants. ce marché a rencontré du succès et a contribué à la visibilité de la Station. Il sera réédité et même développé en 2025.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.3.2. Action n°2 - Action 55 - Participer au groupe de travail pour soutenir les activités développées par la Station (Baraque de Fraiture)

Description du projet

Le site de la Baraque de Fraiture s'est longtemps consacré presque essentiellement aux pistes de ski très prisées pendant l'hiver par les touristes. Ces dernières années, ce site touristique s'est développé et propose d'autres activités sportives d'extérieur (randonnée, piste de BMX, stages...).

Malgré toutes ces nouvelles possibilités, le site est encore méconnu et manque de visibilité.

L'ADL souhaiterait aider à mieux valoriser le site de la Baraque de Fraiture et lui donner davantage de visibilité. Elle accompagnera la réflexion sur les actions à mettre en place pour augmenter cette visibilité.

Partenaires de l'action

La gérante et l'équipe de la Station
Les prestataires externes
la Maison du Tourisme
Le SI
La Commune

Indicateurs

Participation aux réunions oui

nombre de réunions : 2 en 2024

types de partenariats et nombre de partenaires : responsable de la Station, prestataire externe, commune, maison du tourisme

nombre de propositions : 1

Résultat atteint

La proposition principale faite suite aux rencontres a été de mettre en place un marché du terroir sur le site. celui-ci a été l'occasion de faire de la publicité sur le site et ses activités. L'ADL continue également de relayer les activités organisées sur le site de manière régulière. La gérante a également été invitée aux formations organisées par l'ADL sur le thème des réseaux sociaux.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.3.3. Action n°3 - Action 58 - mettre sur pied un groupe de réflexion pour proposer une valorisation touristique et didactique de l'arboretum et du "jardin sauvage"

Description du projet

Vielsalm a la chance de compter deux arboretums sur son territoire (sur le site de « So Bechefa »). Malheureusement, le plus récent est peu exploité d'un point de vue didactique et le plus ancien semble laissé à l'abandon. Peu de personnes connaissent son existence.

Ces arboretums sont également à proximité d'un "jardin sauvage", lui aussi peu connu du public. Pour les rendre plus attractifs et les redynamiser, l'ADL propose d'accompagner un groupe de travail sur la valorisation de ces espaces.

L'ADL se chargera donc de réunir des partenaires de différents secteurs (touristique, public, forestier et privé) pour développer des pistes de réflexion sur la manière de valoriser le site et le rendre plus accessible aux touristes.

Partenaires de l'action

Commune
DNF
experts forestiers
Maison du Tourisme
SI
Pouvoirs publics (SPW...)

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : 3 - DNF, Commune, expert forestier.
nombre de réunions : 2 - 1 sur le terrain + 1 entre l'ADL et l'expert forestier
nombre de participants : sur le terrain 8
nombre de propositions : 1

Résultat atteint

En 2021, à l'initiative de l'ADL, une rencontre a été organisée avec le DNF, des représentants communaux et un expert forestier (Monsieur Jacques Rondeux). Une visite sur place a été organisée afin d'identifier les forces et faiblesses des sites. Suite à cela, un premier travail a été entamé par l'ADL et Monsieur Rondeux afin de réfléchir à des pistes de revalorisation des sites.

En 2022, après plusieurs échanges avec mr Rondeux et avec le DNF, un projet de mise en valeur de l'Arboretum a été soumis au cabinet de Madame la Ministre Tellier. En 2023, l'ADL a reçu une réponse : malheureusement le projet n'a pas été retenu par le cabinet de la Ministre Tellier. Toutefois d'autres pistes de financement sont toujours explorées afin de pouvoir relancer ce projet.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4. Priorité 4

4 Valoriser les produits locaux, équitables et les ressources forestières de la commune

5.2.4.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Dès 2020 et tout au long de l'agrément, valoriser les produits locaux et équitables	En cours
2	Créer un magasin coopératif de producteurs à Vielsalm, prêt à ouvrir ses portes en 2022	En cours
3	Dès 2020 et tout au long de l'agrément, encourager la gestion collective des petites propriétés forestières	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 60 - Valoriser le "Petit Marché"	1	Terminée
2	Action 61 -Veiller et mettre à jour les sites et répertoires en ligne qui assurent la promotion des produits locaux	1	Terminée
3	Action 64 - coordonner les réunions de producteurs (magasin coopératif)	2	En cours
4	Action 66 - Aider les producteurs et leurs partenaires à assurer la promotion du projet et du magasin	2	En cours
5	Action 67 - Coordonner le groupe de travail déterminant les opérations à mener sur les massifs	3	En cours

5.2.4.1.1. Action n°1 - Action 60 - Valoriser le "Petit Marché"

Description du projet

Suite au succès du marché « Saveurs d'Ardenne » durant l'été, les producteurs locaux étaient demandeurs de poursuivre la vente directe à destination de leur nouvelle clientèle, en créant un nouveau canal de vente. Un « petit marché » hebdomadaire a donc été créé à la suite de « Saveurs d'Ardenne ». Il a lieu à proximité de la gare de Vielsalm et réunit moins de producteurs que son « grand frère ». On y retrouve toutefois des légumes, du pain, des fromages et autres produits laitiers, des charcuteries, des condiments (vinaigres, confitures, miel...) et du poulet. Certains produits viennent compléter cette offre de manière ponctuelle (biscuits, gaufres, produits d'entretien naturels...).

Ce petit marché se poursuit depuis septembre 2017. Il a un potentiel considérable à développer : le nombre d'exposants pourrait être augmenté, sa visibilité pourrait être renforcée, et par conséquent la clientèle pourrait être développée. L'action de l'ADL sera donc d'accompagner le développement de ce marché et, avec ses partenaires, de développer sa visibilité.

Partenaires de l'action

Producteurs : participation à et promotion du marché
Services communaux : logistique (électricité, eau sur la place ; installation de chalets ou tonnelles pour certains artisans...) ; installation de supports augmentant la visibilité du marché
Presse locale et service communication de la Commune : communication à propos du marché
Associations locales : participation ponctuelle au marché et animations thématiques (ex : lors de la semaine de l'abeille ou la semaine du commerce équitable).

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : nouveaux exposants contactés (une dizaine), pep's radio, Commune, Maison du Tourisme
Nombre d'exposants : actuellement 10 à 14 selon les marchés
Nombre de réunions : 2
Types de supports promotionnels et nombre de diffusions : flyers : une cinquantaine par mois en moyenne, articles dans le bulletin communal 2 x par an ; publications sur les réseaux sociaux toutes les semaines ; interviews radio.

Résultat atteint

En 2024, l'ADL a poursuivi la promotion du Petit marché. Celui-ci s'est bien étoffé (avec de nouveaux exposants : farines, pizzas...) et attire une clientèle fidèle. Le petit marché de producteurs est devenu un incontournable sur notre commune et l'ADL continue à la promouvoir afin de soutenir les producteurs locaux.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.1.2. Action n°2 - Action 61 -Veiller et mettre à jour les sites et répertoires en ligne qui assurent la promotion des produits locaux

Description du projet

Il existe plusieurs sites web ou répertoires en ligne qui donnent de la visibilité aux produits locaux, aux points de vente de ceux-ci et aux producteurs. Il est donc important que tous les producteurs d'un territoire soient repris dans ce type de base de données et soient valorisés au mieux. L'ADL assurera une veille de ces sites et répertoires et, de manière régulière, mettra à jour les informations des producteurs en accord avec ceux-ci. Nous constatons régulièrement des erreurs dans les informations qui sont publiées sur internet ou autre. L'ADL disposant d'un répertoire des producteurs locaux qu'elle s'efforcera de mettre régulièrement à jour est la plus à même de pouvoir diffuser une information correcte et centralisée concernant les producteurs de son territoire et ainsi leur garantir un maximum de visibilité. Un des principaux argument avancé par les personnes ne fréquentant pas les producteurs locaux est le manque de connaissance des ressources présentent sur leurs territoire. Le but de l'action est de pouvoir veiller et se renseigner sur les sites mettant en avant les producteurs locaux afin de fournir si nécessaire des informations précises concernant les producteurs de la commune.

Partenaires de l'action

Les producteurs locaux de la localité pour la mise à jour des informations
Le Syndicat d'Initiative qui met annuellement à jour une carte à destination des touristes reprenant les producteurs de la région
Les divers sites de promotion : terroirlux, carte de la FJA...
Les communes voisines et notre Maison de Tourisme pour une mise en avant des producteurs des 4 commune de notre Maison de Tourisme (Vielsalm, Lierneux, Trois-Ponts, Gouvy)

Indicateurs

Veille et mise à jour lx/trimestre : oui
nombre de producteurs visibles sur les différents sites : environ 85

Résultat atteint

L'ADL a complètement remis à jour la base de données existante à l'ADL avec l'aide des producteurs locaux mais aussi en recroisant les informations du Syndicat d'initiative, de la Maison du Tourisme et de la Commune afin de ne disposer que d'une seule base de données partagées.
Une carte reprenant l'ensemble des producteurs locaux a été distribuée en toutes-boites sur la commune de Vielsalm et une version pinformatique est disponible en ligne sur le site de l'ADL. La Maison du Tourisme et l'ADL collaborent de manière régulière afin de tenir cet outil à jour.
La base de données a également été transmise pour la mise à jour du site "terroirlux" et de la carte des producteurs mise en ligne par la Fédération des Jeunes Agriculteurs.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Les changements relativement fréquents dans les producteurs locaux ainsi que parfois la difficulté de les contacter rend la tâche énergivore et chronophage.

5.2.4.1.3. Action n°3 - Action 64 - coordonner les réunions de producteurs (magasin coopératif)

Description du projet

En 2018, un groupe d'une dizaine de producteurs de Vielsalm et de sa région s'est formé dans le but de créer une coopérative et d'ouvrir un nouveau point de vente « circuit court » à Vielsalm. Ce point de vente devrait être installé dans un bâtiment appartenant à l'ASBL Les Hautes Ardennes, qui serait un partenaire du projet. Ce projet nécessite de nombreuses rencontres entre producteurs et avec différents partenaires, puisqu'il faut d'abord réfléchir et construire le projet de coopérative, fixer ses objectifs, ses modalités de fonctionnement ; réfléchir à l'aspect financier ; créer les statuts de cette coopérative ; envisager et accompagner les travaux dans le futur magasin... L'ADL se chargera de coordonner les réunions entre producteurs et avec leurs partenaires, ainsi que d'en assurer le suivi.

Partenaires de l'action

Les producteurs : participer de manière régulière aux réunions, porter le projet
La SAW-B et d'autres coopératives de producteurs déjà existantes (ex : Paysans Artisans, Unis verts Paysans) : conseils dans la création de la coopérative
Le comptable et la banque : participation à certaines réunions, accompagnement pour le volet financier
L'ASBL les Hautes Ardennes : participation à certaines réunions, mise à disposition d'une partie de son bâtiment, participation à la planification des travaux et à leur suivi
le SPW : soutien dans les démarches administratives et conseils

Indicateurs

Nombre de réunions par an : une dizaine de réunions ont été organisées en 2024 (CA de la coopérative, AG, groupes de travaux...) + de nombreux échanges par email + 3 réunions avec l'architecte
Nombre de producteurs sensibilisés : environ 40 producteurs ont été contactés et sensibilisés
Nombre de producteurs impliqués dans le projet : 18
nombre de coopérateurs sympathisants (ou consommateurs) : 96
Nombre de participants aux réunions : de 4 à 25 selon les réunions.

Nombre de partenaires et types de partenariats : 10 - comptable, Commune, coopérative Unis verts Paysans, SAW-B, asbl les Hautes Ardennes, SPW, producteurs, (futurs) coopérateurs-consommateurs, Régie de Quartier, bénévoles...

Résultat atteint

En 2024, les contacts avec les producteurs se sont intensifiés afin de mieux définir le projet et de le concrétiser. Les travaux ont débuté, avec une première phase menée par des bénévoles, afin de réduire les coûts du projets. L'ADL s'est chargée de coordonner les différents intervenants et interventions.
Un accompagnement de la SAW-b a également été mis en place afin d'avancer sur les questions concrètes que pose un tel projet : politique d'approvisionnement, des prix, organisation du magasin, financement...
Des rencontres avec d'autres coopératives ont également eu lieu afin de bénéficier de leur expérience.
De nouveaux producteurs ont été contactés afin qu'ils rejoignent le projet.
Les travaux menés par les entreprises afin de créer le point de vente ont démarré en janvier 2025.
Le magasin devrait ouvrir ses portes en septembre 2025.

Obstacles rencontrés (facultatif)

un projet de ce type a un coût très élevé : le financement reste compliqué.
La dynamique participative, bien que riche est très chronophage.

5.2.4.1.4. Action n°4 - Action 66 - Aider les producteurs et leurs partenaires à assurer la promotion du projet et du magasin

Description du projet

Cette action est en lien avec la précédente. Afin de disposer des fonds nécessaires pour ce projet, il est nécessaire de rassembler suffisamment de coopérateurs (producteurs et consommateurs) qui achèteront des parts de la Coopérative. L'ADL aidera les porteurs de ce projet à le faire connaître afin de vendre suffisamment de parts.
Ensuite, lorsque le magasin de producteurs sera proche de l'ouverture, il sera nécessaire de lui donner de la visibilité et d'en faire la promotion. Grâce à son réseau, l'ADL pourra contribuer à cette promotion. Elle pourra également mettre les producteurs en contact avec de nouveaux partenaires (associations locales, presse...) susceptibles de donner de la visibilité au projet et au magasin.

Partenaires de l'action

Média locaux - Pep's radio- Vlan
Commerçants locaux
Commune
Maison du Tourisme
Intervenants extérieurs (conférenciers...)

Indicateurs

Types de partenariats : interview radio, articles dans le bulletin communal, collaboration lors de conférence
nombre de partenaires ; 4
nombre de rencontres organisées : des rencontres régulières (tous les mois) ont lieu entre l'ADL et les producteurs.
types d'actions promotionnelles : interview radio, articles de presse, publications sur les réseaux sociaux, flyers...
nombre d'actions promotionnelles : une bonne vingtaine, en comptant les publications sur les réseaux sociaux.

Résultat atteint

Des publications sur les réseaux sociaux et articles dans le bulletin communal sont régulièrement faits. Le compte facebook de la coopérative est maintenant suivi par environ 1500 personnes.
Le site web a également été mis à jour.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.1.5. Action n°5 - Action 67 - Coordonner le groupe de travail déterminant les opérations à mener sur les massifs

Description du projet

Depuis déjà plusieurs années, sur le territoire de la commune de Vielsalm, des opérations de gestion collective des petites forêts privées ont été mises en place en collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (un service de l'Office économique wallon du Bois). Celles-ci permettent de rassembler les propriétaires de petites parcelles forestières pour organiser soit une vente de bois groupée, en proposant à la vente des lots plus intéressants et de plus grande taille, soit des travaux groupés (préparation de terrains, nouveaux plants...).

Dans le cadre de ces opérations, des visites de terrain sont aussi réalisées par la Cellule d'Appui à la petite Forêt privée afin de conseiller les propriétaires dans la gestion de leur parcelle forestière.

Ces opérations permettent de mobiliser et de gérer au mieux les ressources forestières qui sont importantes sur le territoire de la commune de Vielsalm.

Elles permettent également de mettre en lien les propriétaires et gestionnaires avec des entreprises locales.

Ces opérations vont se poursuivre dans les années à venir. Un groupe de travail, composé des autorités communales, de la DNF, d'experts forestiers et de la Cellule d'Appui, déterminera les massifs sur lesquels proposer ces opérations et le type d'intervention à mener en priorité. C'est l'ADL qui se chargera de coordonner ce groupe.

Partenaires de l'action

Les représentants des autorités communales, de la DNF, d'experts forestiers et de la Cellule d'Appui : participer aux réunions du groupe de travail et déterminer les actions à mener et les zones sur lesquelles les mener

La Cellule d'Appui : mettre en œuvre les actions choisies par le groupe de travail

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : 2 - Cellule d'Appui à la Petite Forêt privée, gestionnaire forestier.

nombre de réunions organisées : 0

types d'opérations choisies : /

nombre de propriétaires concernés : /

Résultat atteint

L'ADL est toujours en attente d'un retour de la Cellule d'Appui afin de planifier à nouveau des opérations sur son territoire.

Obstacles rencontrés (facultatif)

La Cellule d'Appui à la Forêt privée est maintenant sollicitée par de nombreuses communes, et ne dispose pas nécessairement du temps nécessaire pour lancer de nouvelles actions sur notre territoire.

5.2.4.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2025, créer une coopérative laitière	Terminé

2	Développer et soutenir la visibilité des entreprises et artisans du secteur du bois d'ici 2025	A entamer
---	--	-----------

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	nous n'avons pas mené d'action relative à cet objectif en 2024	2	A entamer

5.2.4.2.1. Action n°1 - nous n'avons pas mené d'action relative à cet objectif en 2024

Description du projet

/

Partenaires de l'action

/

Indicateurs

/

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés (facultatif)

/

5.2.4.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Augmenter l'utilisation des produits locaux dans l'horeca d'ici 2027	A entamer
2	Créer une structure associative de petits propriétaires forestiers	A entamer
3	D'ici 2027, créer un centre de "savoir du bois" valorisant l'épicéa et son exploitation	A entamer
4	D'ici 2027, associer davantage l'image de Vielsalm aux produits locaux et équitables	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 78 : Créer un groupe de travail pour la création d'un parcours dédié à l'épicéa et d'une Maison de l'Epicéa	3	En cours
2	Action 74 : Sensibiliser les commerçants horeca à l'utilisation des produits locaux et les informer sur les fournisseurs locaux	1	Terminée
3	- Action 82 : Rencontrer les communes voisines pour mener des actions collectives de promotion des produits locaux	4	Terminée

5.2.4.3.1. Action n°1 - Action 78 : Créer un groupe de travail pour la création d'un parcours dédié à l'épicéa et d'une Maison de l'Epicéa

Description du projet

L'exploitation de l'épicéa représente la part la plus importante de l'industrie du bois en Wallonie. Pourtant cet arbre est peu connu, et peu valorisé. A Vielsalm, la forêt, qui couvre plus de la moitié du territoire, est composée en grande partie d'épicéas. Grâce à l'altitude relativement élevée de notre territoire, cet arbre y rencontre les conditions optimales pour se développer.

Non seulement, il façonne nos paysages et constitue une ressource importante pour nos entreprises, mais il est aussi lié à l'histoire des habitants de la commune...

Toutes ces facettes de l'épicéa pourraient être valorisées dans un parcours, voire dans une « Maison de l'Epicéa » destinée autant aux citoyens qu'aux touristes. Elle aurait une vocation pédagogique, mais aussi ludique et récréative !

Afin de mettre sur pied ce projet, l'ADL coordonnera un groupe de travail rassemblant des experts forestiers, la DNF, la Maison du Tourisme, des représentants des entreprises actives dans le secteur du bois...

Partenaires de l'action

Expert forestier et DNF pour la conception du projet
Commune : aide technique pour le projet
Maison du Tourisme et syndicat d'initiative pour la promotion

Indicateurs

Nombre de réunions : 0 en 2023
nombre et types de partenaires : 3 expert forestier, DNF, Commune
nombre de propositions : 1
type de propositions : dossier de présentation pour la création d'une zone forestière pilote

Résultat atteint

voir action 58 : la valorisation du site de So Bêcheffa et de son arboretum inclut une mise en avant de l'épicéa. Comme indiqué précédemment, des échanges ont eu lieu entre l'ADL, un expert forestier (monsieur Jacques Rondeux), le DNF et la Commune pour arriver à une proposition de projet. Ces échanges ont eu lieu par mail et téléphone principalement.

Un projet avait été rédigé et soumis au cabinet de la Ministre Tellier.

Malheureusement, fin 2023, nous avons appris que le projet ne serait pas soutenu, faute de fonds qui pourraient lui être attribués.

Nous cherchons actuellement d'autres sources de financements pour pouvoir mener ce projet.

Obstacles rencontrés (facultatif)

La difficulté de trouver des financements.

5.2.4.3.2. Action n°2 - Action 74 : Sensibiliser les commerçants horeca à l'utilisation des produits locaux et les informer sur les fournisseurs locaux

Description du projet

Afin d'augmenter la part de produits locaux utilisés dans l'HORECA de Vielsalm, l'ADL informera les restaurateurs, boulangeries, etc. à propos des producteurs de la région et les sensibilisera à l'intérêt d'utiliser/de vendre ces produits dans leurs commerces.

Partenaires de l'action

Horeca locaux
fournisseurs
oxfam

Indicateurs

nombre de commerçants rencontrés : 5
nombre de commerçants sensibilisés : 5

Résultat atteint

Actuellement, cette action se réalise plutôt via des contacts informels, par exemple lors des réunions de commerçants, lorsque nous discutons des projets "produits locaux" de l'ADL.

Plusieurs horeca ont marqué un intérêt pour les produits locaux et ont demandé à l'ADL de leur communiquer une base de données.

Ce travail de sensibilisation est à poursuivre.

Nous remercions également que l'horeca est demandeur d'un système qui faciliterait l'approvisionnement en produits locaux.

Obstacles rencontrés (facultatif)

difficulté de réunir les horeca en présentiel.

5.2.4.3.3. Action n°3 - - Action 82 : Rencontrer les communes voisines pour mener des actions collectives de promotion des produits locaux

Description du projet

Les produits locaux et les circuits courts se développent à Vielsalm, mais aussi dans les communes voisines. Les producteurs des communes voisines participent aux marchés et projets menés sur la commune de Vielsalm et inversement... Afin de renforcer cette dynamique « produits locaux » qui se développe en Haute Ardenne, l'ADL rencontrera des représentants des communes voisines (déjà liées par la même Maison du Tourisme : Lierneux, Gouvy, Trois-Ponts) afin de réfléchir ensemble à la possibilité de mener des actions collectives de promotion des produits locaux du territoire.

Partenaires de l'action

Les administrations et représentants des communes voisines
La maison du Tourisme
Les producteurs

Indicateurs

INDICATEURS : Réunions entre communes organisées : non (nous avons fonctionné par téléphone et mails)
types de partenariats et nombre de partenaires : communes de Gouvy, Trois-Ponts, Lierneux, Maison du Tourisme de la Haute Ardenne
nombre d'actions collectives envisagées/ mises en route : 1 (réalisation et distribution d'une carte des producteurs locaux)
nombre de producteurs locaux concernés : 79

Résultat atteint

Afin de donner de la visibilité aux producteurs locaux, l'ADL et la maison du Tourisme ont travaillé en collaboration afin de lister tous les producteurs des 4 communes du territoire de la maison du Tourisme, avec leurs coordonnées et des infos sur les canaux de vente et les produits vendus. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les communes concernées qui ont relu et validé l'ensemble des informations.

Une carte a été créée et distribuée en toute-boîte en 2024. Elle est aussi consultable sur le site web de l'ADL.

Un fichier partagé a également été créé et peut être alimenté par l'ADL et la maison du Tourisme. Les informations sur les producteurs locaux peuvent ainsi être maintenues à jour et partagées.

Obstacles rencontrés (facultatif)

6. Actions récurrentes

Sélectionnez les actions récurrentes que vous avez mises en place

- Annuaire, répertoire
- Mise à jour des bases de données
- Newsletter / site web / réseaux sociaux
- Participation aux événements des acteurs locaux
- Réalisation de 'welcome pack'
- Accompagnement de porteurs de projets
- Séances d'informations
- Actions de réseautage à destination des entreprises du territoire
- Actions de promotion du commerce local
- Cadastre des cellules vides
- Développement de partenariat
- Participation aux différentes plateformes
- Autres

Précisez

soutien aux commerçants et participation à leurs réunions

Précisez

Diffusion régulière d'information vers les entreprises

Précisez

partenariat dans le cadre des Virtual Shopping Days

7. Indicateurs globaux

Nombre d'indépendants sur le territoire

Nombre de producteurs vendant en circuit court

Nombre de commerces et répartition par catégorie des commerces (selon la demande d'agrément).

Catégorie de commerces	Nombre
alimentation-boissons	<input type="text" value="1"/> <input type="text" value="9"/>
boulangerie-pâtisserie-pralines	<input type="text" value="7"/>
ameublement-décoration	<input type="text" value="6"/>
animaux (soin)	<input type="text" value="3"/>
artisanat	<input type="text" value="1"/> <input type="text" value="0"/>
bien-être - soin du corps - beauté	<input type="text" value="2"/> <input type="text" value="4"/>
cadeaux - jouets	<input type="text" value="7"/>
coiffure	<input type="text" value="1"/> <input type="text" value="5"/>
électroménager - électricité	<input type="text" value="2"/>
fleuristes	<input type="text" value="4"/>
garage - auto/moto - auto-école - station	<input type="text" value="2"/> <input type="text" value="2"/>
horeca	<input type="text" value="4"/> <input type="text" value="1"/>
imprimerie	<input type="text" value="2"/>
librairie - presse	<input type="text" value="4"/>
bricolage - quincaillerie	<input type="text" value="2"/>
matériel médical-paramédical	<input type="text" value="2"/>
équipement de la personne	<input type="text" value="9"/>
pharmacie - herboristerie	<input type="text" value="6"/>
pompes funèbres	<input type="text" value="2"/>

sports et loisirs
taxidermie

			8
			1
Total :		1 9 6	

8. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL

Date	Lieu	Thème
28/11/2024	La Roche	présentation du projet cantine durable, de l'e-square, échange d'actualités et sur les projets de l'ADL hôte
26/09/2024	Bertrix	Visite des ateliers du Saupont, présentation territoire zéro chomeur, présentation de formy
14/06/2024	Ciney	tiers-lieu, rénovation urbaine
12/06/2024	Marche-en-Famenne	matinée interADL nord Luxembourg avec la MUFA - aménagement du territoire
12/04/2024	Neufchateau	projets liés au sport, dispositif de distribution de colis, dispositif INISSI

9. Formation continue des agents

Date	Durée (en jours)	Sujet	Organisme dispensateur
03/12/2024	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 1	dynamiques économiques émergentes et du marketing territorial	UVCW
23/09/2024	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 1	Focus sur la motivation des partenaires	UVCW
04/06/2024	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 1	Focus sur l'intelligence artificielle générative	UVCW
06/02/2024	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 1	journée d'étude sur le vieillissement de la population	UVCW

10. Commentaires (facultatif)

11. Déclaration sur l'honneur et engagements

<input checked="" type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme	Bodson	Pierre
Fonction		
président de l'ADL		

- habilité à signer
- déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.
- accepte le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engagent à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

12. Protection de la vie privée et voies de recours

12.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

12.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. **Introduire un recours interne à l'administration.**

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. **Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>